

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 5 OCTOBRE 2015 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

**PRÉSENCES**

**Sont présents :** Monsieur le maire Yvon Laramée, madame la conseillère Nathalie Lemaire et messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

**Est également présente :** Madame Caroline Rioux, directrice générale.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30.

**1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2015-10-310**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

- 1. Adoption de l’ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**
  - 2.1 Séance ordinaire du 8 septembre 2015;
  - 2.2 Séance de consultation publique du 8 septembre 2015;
- 3. Pétitions**
- 4. Correspondances**
  - 4.1 Demande d’assistance financière de la Fondation des Sourds du Québec;
  - 4.2 Lettre de L’APLP concernant le remplacement des ponceaux sur le chemin des Diligences;
  - 4.3 Demande d’assistance financière de Caritas Estrie;
  - 4.4 Règlement 13-15 de la MRC de Memphrémagog concernant les TIC pour la Ville de Magog;
  - 4.5 Règlement 11-15 de la MRC de Memphrémagog concernant quais, émissions de permis et l’élevage porcin;
  - 4.6 Lettre du MTQ accordant une subvention additionnelle pour l’amélioration du réseau routier;
  - 4.7 Acceptation des travaux (programmation) par le MAMOT dans le cadre de la TECQ;
- 5. Administration générale**
  - 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
  - 5.2 Nomination d’un maire suppléant;
  - 5.3 Confirmation d’embauche au service des travaux publics;
  - 5.4 Reconnaissance d’organisme aux fins du programme d’assurances de dommages offert par l’intermédiaire de l’union des municipalités du Québec;

- 5.5 Résolution du conseil mandatant M. Léo Beaudoin T. Sc. pour l'inspection et la maintenance des repères géodésiques sur le territoire de la municipalité;
- 5.6 Dossier en consultation – Commission scolaire des Sommets;
- 5.7 Signature du protocole pour passage à niveau privé avec chemin de fer du Centre du Maine et du Québec (Central Maine and Quebec Railway);
- 5.8 Rapport verbal du représentant du comité administratif de la rencontre du 22 septembre 2015;
- 5.9 Acquisition des immeubles situés au 364 et 366 rue Principale, Eastman;

## **6. Administration financière**

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 30 septembre 2015;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 30 septembre 2015;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois de septembre 2015;

## **7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme**

- 7.1 Autorisation de dépenses pour la fête de l'Halloween;
- 7.2 Autorisation de dépenses pour les Fêtes de Noël;
- 7.3 Rapport verbal de M. Philippe-Denis Richard de la rencontre du comité culturel tenue le 11 septembre 2015;
- 7.4 Mandat à Mme Catherine Leroux pour une conférence dans le cadre de l'activité « Un livre, un village »;
- 7.5 Mandat à Les Productions de l'Amarante / Claude Hamel pour le conte d'Halloween;
- 7.6 Mandat à Mme Amélie Cantin pour le concert de Noël;
- 7.7 Nomination au Comité culturel;
- 7.8 Mandat à ADSP architecture + Design pour le réaménagement du bureau d'accueil touristique;
- 7.9 Mandat à SMi pour une expertise technique concernant les infrastructures au Parc des Sports;

## **8. Sécurité publique**

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;
- 8.2 Rapport verbal du représentant du comité de sécurité civile de la rencontre du 18 septembre 2015;
- 8.3 Retrait d'un pompier temps partiel;
- 8.4 Embauche d'un nouveau pompier;

## **9. Travaux publics**

- 9.1 Rapport verbal du président du comité des travaux publics de la rencontre du 17 septembre 2014;
- 9.2 Formation préalable des préposés à l'aqueduc (profil OPA) du Programme de qualification des opérateurs en eau potable d'Emploi-Québec;
- 9.3 Demande auprès du Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'installation d'arrêts sur le territoire d'Eastman;
- 9.4 Aménagement d'un stationnement sur la rue Martin;
- 9.5 Ponceaux – chemin des Diligences;

## **10. Hygiène du milieu et environnement**

- 10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de juillet 2015;
- 10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de juillet 2015;
- 10.3 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de septembre 2015;
- 10.4 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 17 septembre 2015;
- 10.5 Dépôt de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux correctifs du sous-bassin versant du ruisseau de la Feuillade;
- 10.6 Demande à la MRC de Memphrémagog concernant le contrôle du phragmite;
- 10.7 Affectation de 12 000 \$ au Fonds (réserve) en environnement pour les travaux aux chemins du Hibou et du Cèdre;

10.8 Deuxième modification à l'attribution des subventions aux projets du Comité consultatif en environnement (CCE) pour l'année 2015;

**11. Aménagement et urbanisme**

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 11 août 2015;

**12. Demandes de dérogation mineure**

12.1 Demande pour la construction d'une résidence dans une pente supérieure à 15 % sur le chemin de l'Escalade, lot 4 850 859;

**13. Demandes d'approbation au règlement PIIA**

13.1 Demande d'agrandissement d'une résidence, de 4,87 x 10,36 mètres, au 7 chemin de la Butte, lot 4 379 641;

13.2 Demande pour la construction d'une remise de 2,4 x 3,0 mètres, au 45 rue Molière, lot 2 236 425;

13.3 Demande pour la construction d'un garage de 7,3 x 8,53 mètres, au 11 rue des Élans, lot 3 903 227;

**14. Rapport sur l'émission des permis**

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de septembre 2015;

**15. Avis de motion**

**16. Règlements**

**17. Affaires nouvelles**

**18. Période de questions**

**19. Levée de la séance**

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE**

**2.1 Séance ordinaire du 8 septembre 2015;**

**RÉSOLUTION 2015-10-311**

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2015, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**2.2 Séance de consultation publique du règlement 2015-08 du 8 septembre 2015;**

**RÉSOLUTION 2015-10-312**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance de consultation publique du règlement 2015-08 tenue le 8 septembre 2015, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

### **3. PÉTITIONS**

#### **4. CORRESPONDANCES**

##### **4.1 Demande d'assistance financière de la Fondation des Sourds du Québec;**

Le conseil prend acte.

##### **4.2 Lettre de L'APLP concernant le remplacement des ponceaux sur le chemin des Diligences;**

Le conseil prend acte.

##### **4.3 Demande d'assistance financière de Caritas Estrie;**

Le conseil prend acte.

##### **4.4 Règlement 13-15 de la MRC de Memphrémagog concernant les TIC pour la Ville de Magog;**

Le conseil prend acte.

##### **4.5 Règlement 11-15 de la MRC de Memphrémagog concernant quais, émissions de permis et l'élevage porcin;**

Le conseil prend acte.

##### **4.6 Lettre du MTQ accordant une subvention additionnelle pour l'amélioration du réseau routier;**

Le conseil prend acte.

##### **4.7 Acceptation des travaux (programmation) par le MAMOT dans le cadre de la TECQ;**

Le conseil prend acte.

### **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;**

M. Yvon Laramée, représentant de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog fait un rapport verbal de la dernière réunion notamment concernant la présentation sur les saines habitudes de vie, la présentation NOVAM – pratique en viabilité hivernales et le plan d'action en environnement.

#### **5.2 Nomination d'un maire suppléant;**

**RÉSOLUTION 2015-10-313**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**ET RÉSOLU,**

**QUE** le maire nomme **M. Patrick McDonald** et il est, par la présente, nommé comme maire suppléant de la municipalité d'Eastman et ce, pour la période du 5 octobre 2015 au 6 juin 2016;

**QUE** le maire, M. Yvon Laramée ou le maire suppléant, M. Patrick McDonald et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Caroline Rioux ou la trésorière adjointe, Mme Ginette Bergeron, soient et sont autorisés à agir à titre de signataires des comptes de la municipalité, à partir du 5 octobre 2015;

**QUE** deux de ces quatre (4) signatures soient et sont requises pour donner effet.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **5.3 Confirmation d'embauche au service des travaux publics;**

#### **RÉSOLUTION 2015-10-314**

**ATTENDU** la fin de probation prévue le 16 octobre 2015 de M. Kaven Rivard au poste de journalier et de M. Bernard Lefort au poste de préposé;

**ATTENDU** l'évaluation du personnel effectué par le chef d'équipe des travaux publics;

**ATTENDU** la recommandation favorable du chef d'équipe des travaux publics;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**QUE** le conseil confirme l'embauche de M. Kaven Rivard au poste de journalier permanent à compter du 17 octobre 2015, aux conditions indiquées en annexe;

**QUE** le conseil confirme l'embauche de M. Bernard Lefort au poste de préposé permanent à compter du 17 octobre 2015, aux conditions indiquées en annexe.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **5.4 Reconnaissance d'organisme aux fins du programme d'assurances de dommages offert par l'intermédiaire de l'union des municipalités du Québec;**

#### **RÉSOLUTION 2015-10-315**

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Eastman a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

**ATTENDU QU'**un organisme demande à être reconnu par le conseil aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offerte par le programme de l'UMQ;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le conseil reconnaisse le *Club de l'âge d'or d'Eastman inc.* aux fins du programme d'assurances de dommages de l'UMQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.5 Résolution du conseil mandatant M. Léo Beaudoin T. Sc. pour l'inspection et la maintenance des repères géodésiques sur le territoire de la municipalité;**

**RÉSOLUTION 2015-10-316**

**ATTENDU QUE** M. Léo Beaudoin T. Sc. agit comme mandataire pour la municipalité depuis plusieurs années pour faire l'inspection et la maintenance des repères géodésiques implantés sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU** l'importance de ces points géodésiques sur le plan cadastral pour la représentation des lots au sein du territoire de la municipalité;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de renouveler le mandat de M. Léo Beaudoin T. Sc.;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**QUE** le conseil accorde à M. Léo Beaudoin T. Sc., le mandat d'effectuer annuellement l'inspection et la maintenance des repères géodésiques implantés sur le territoire de la Municipalité, ledit mandat comprend la fourniture et la pose des accessoires de maintenance;

**QUE** ce mandat soit et est accordé pour une période de cinq (5) ans, soit pour les années 2016 à 2020 inclusivement pour un montant annuel de 1 618,87 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** le Maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.6 Dossier en consultation – Commission scolaire des Sommets;**

**RÉSOLUTION 2015-10-317**

**ATTENDU QUE** le document présenté pour consultation par la Commission scolaire des Sommets ne soulève aucune inquiétude pour les municipalités concernées;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le conseil manifeste son accord au Plan triennal et aux dossiers particuliers en lien avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2017 à 2018-2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.7 Signature du protocole pour passage à niveau privé avec chemin de fer du Centre du Maine et du Québec (Central Maine and Quebec Railway);**

**RÉSOLUTION 2015-10-318**

**ATTENDU QUE** les accords signés antérieurement l'ont été avec le Montréal, Maine and Atlantic Railway (MMAR) et que le MMAR a été racheté par le Central Main and Quebec Railway (CMQR);

**ATTENDU QU'**il y a lieu de signer le protocole pour passage à niveau privé sur le territoire d'Eastman avec le nouvel acquéreur;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le protocole tel que présenté;

**QUE** le conseil autorise le paiement des frais annuels afférents de 350 \$ plus les taxes applicables.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**5.8 Rapport verbal du représentant du comité administratif de la rencontre du 22 septembre 2015;**

M. Philippe-Denis Richard, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 22 septembre 2015.

**5.9 Acquisition des immeubles situés au 364 et 366 rue Principale, Eastman;**

**RÉSOLUTION 2015-10-319**

**ATTENDU QUE** la Fabrique Notre-Dame-du-Mont-Carmel a sollicité la municipalité d'Eastman afin de trouver un modèle d'affaires permettant à la Fabrique de réduire considérablement ses frais liés à l'entretien du presbytère et de l'église tout en maintenant actif le lieu de culte;

**ATTENDU QUE** tant pour la municipalité que pour la Fabrique les immeubles (presbytère et église) devaient assurer à la population la poursuite des activités religieuses et communautaires;

**ATTENDU QUE** la municipalité et la Fabrique en sont venues à une entente de principe quant à ce modèle d'affaires;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**QUE** le conseil manifeste son intention d'acquérir les immeubles situés au 364 et 366 rue Principale à Eastman selon les modalités préliminaires suivantes :

1. Cession des immeubles de la Fabrique de la Paroisse St-Édouard pour la somme de 1\$;
2. Assumption des frais d'entretien des immeubles par la municipalité;
3. Usage exclusif ou partage de locaux gratuitement par la Fabrique;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière et le comité pour la poursuite des discussions notamment en ce qui a trait au partage et usage des locaux et les équipements sur la base de la feuille de route soumise lors de la rencontre du 22 septembre 2015;

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document permettant la conclusion de cette transaction aux conditions qu'ils estiment appropriées, dans le meilleur intérêt de la municipalité;

**QUE** le conseil manifeste sa grande satisfaction auprès des membres de la Fabrique de la Paroisse St-Édouard pour cette conclusion heureuse favorisant l'intégration des vocations des deux entités au bénéfice de la population.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

### **6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 30 septembre 2015;**

#### **RÉSOLUTION 2015-10-320**

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 30 septembre 2015 au montant de **355 317,29 \$**.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **6.2 Ratification des comptes déjà payés au 30 septembre 2015;**

#### **RÉSOLUTION 2015-10-321**

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 8 septembre 2015 et ce, pour un montant de **41 248,94 \$**.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **6.3 Ratification des salaires payés au mois de septembre 2015;**

#### **RÉSOLUTION 2015-10-322**

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 8 septembre 2015, et ce, pour un montant de **60 817,68 \$**.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME**

### **7.1 Autorisation de dépenses pour la fête de l'Halloween;**

#### **RÉSOLUTION 2015-10-323**

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**



**QUE** le conseil autorise un montant de 1 000 \$ pour couvrir certaines dépenses pour la fête de l'Halloween, notamment pour l'achat de bonbons et décors etc.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**7.2 Autorisation de dépenses pour les Fêtes de Noël;**

**RÉSOLUTION 2015-10-324**

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le conseil préautorise un montant de 7 000 \$ pour couvrir certaines dépenses pour Les Fêtes de Noël, notamment les activités du défilé (jeux, chorales, cadeaux etc.), décorations, conception de bannière, conception, impression et distribution d'un dépliant.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**7.3 Rapport verbal de M. Philippe-Denis Richard de la rencontre du comité culturel tenue le 11 septembre 2015;**

M. Philippe-Denis Richard, fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du comité culturel tenue le 11 septembre 2015.

**7.4 Mandat à Mme Catherine Leroux pour une conférence dans le cadre de l'activité « Un livre, un village »;**

**RÉSOLUTION 2015-10-325**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le conseil autorise le versement de 250 \$ plus les frais de déplacement à Mme Catherine Leroux, auteure du livre *Le mur mitoyen*, pour une rencontre d'échange sur ce livre dans le cadre des activités « Un livre, un village » le 12 novembre 2015, à 14h00.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**7.5 Mandat à Les Productions de l'Amarante / Claude Hamel pour le conte d'Halloween;**

**RÉSOLUTION 2015-10-326**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le conseil autorise le paiement de 250,00 \$ plus les taxes applicables, aux Productions de l'Amarante pour le conte « L'Ogre de Bridie cherche son lit » qui aura lieu à la bibliothèque le 31 octobre 2015, à 15 h.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**7.6 Mandat à Mme Amélie Cantin pour le concert de Noël;**

**RÉSOLUTION 2015-10-327**

**ATTENDU QUE** le Comité Art et Culture de la Municipalité prévoit offrir un concert de Noël à l'église St-Édouard;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil accepte de donner le mandat à Mme Amélie Cantin pour le concert de Noël du samedi 12 décembre à 20 h, à l'église St-Édouard, pour un montant de 1 425 \$.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

#### **7.7 Nomination au Comité culturel;**

##### **RÉSOLUTION 2015-10-328**

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le conseil nomme M. Sylvain Lair à siéger au comité culturel d'Eastman.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

#### **7.8 Mandat à ADSP Architecture + Design pour le réaménagement du bureau d'accueil touristique;**

##### **RÉSOLUTION 2015-10-329**

**ATTENDU QUE** le mandat d'architecture pour le réaménagement du bureau d'accueil touristique a été confié à ADSP Architecture + Design (résolution 2015-06-204);

**ATTENDU** la nécessité de faire intervenir des ingénieurs pour structure / mécanique / électrique;

**ATTENDU** la proposition d'ADSP Architecture + Design daté du 27 août 2015 à cet effet;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le conseil mandate ADSP Architecture + Design pour un montant additionnel pour couvrir les frais de génie (structure, mécanique, électrique) au montant de 6 200 \$ plus les taxes applicables.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

#### **7.9 Mandat à SMi pour une expertise technique concernant les infrastructures au Parc des Sports;**

##### **RÉSOLUTION 2015-10-330**

**ATTENDU** la nécessité de faire une expertise technique pour préparer la défense de la municipalité dans le cadre du dossier en litige pour les infrastructures du Parc des Sports;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**QUE** le conseil mandate la firme SMi pour la préparation d'un rapport d'expertise technique pour le terrain de soccer et la dalle de béton pour un montant total de 9 140 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit à la soumission datée du 26 août 2015.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;**

Le Conseil prend acte.

### **8.2 Rapport verbal du représentant du comité de sécurité civile de la rencontre du 18 septembre 2015;**

M. Maurice Séguin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 18 septembre 2015.

### **8.3 Retrait d'un pompier temps partiel;**

#### **RÉSOLUTION 2015-10-331**

**ATTENDU** le retour aux études du pompier Alex Dufresne Morin;

**ATTENDU QUE** ce pompier temps partiel ne disposera plus du temps minimum requis pour satisfaire aux exigences du service de sécurité incendie de la Municipalité;

**ATTENDU** les communications effectuées par la direction du service de sécurité incendie auprès de ce dernier afin de connaître son intention quant à son avenir de pompier temps partiel à Eastman;

**ATTENDU** la recommandation de la direction du service de sécurité incendie datée du 21 septembre 2015 de procéder au retrait de ce pompier de la liste des effectifs du service;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU QUE** le nom d'Alex Dufresne Morin soit retiré de la liste des effectifs du service de sécurité incendie de la municipalité d'Eastman;

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

### **8.4 Embauche d'un nouveau pompier;**

#### **RÉSOLUTION 2015-10-332**

**ATTENDU** la recommandation écrite du directeur du service de sécurité incendie datée du 21 septembre 2015;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** M. Jean-Michel Alie soit engagé à titre de pompiers temps partiel à compter du 5 octobre 2015;

**QUE** ce pompier temps partiel soit engagé selon les conditions suivantes :

- Avoir complété et réussi une période de probation de six (6) mois;
- Faire l'objet d'une recommandation favorable de la part du service de sécurité incendie à cet égard;
- Obtenir la formation exigée par le « Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal » dans les délais prévus;

**QUE** les conditions de travail applicables sont celles fixées annuellement par le conseil.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **9. TRAVAUX PUBLICS**

### **9.1 Rapport verbal du président du comité des travaux publics de la rencontre du 17 septembre 2014;**

M. Jean-Maurice Fortin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 17 septembre 2014.

### **9.2 Formation préalable des préposés à l'aqueduc (profil OPA) du Programme de qualification des opérateurs en eau potable d'Employ-Québec;**

#### **RÉSOLUTION 2015-10-333**

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le conseil autorise le chef d'équipe des travaux publics à assister à la formation de préposé à l'aqueduc (profil OPA) du programme de qualification des opérateurs en eau potable d'emploi Québec qui se déroulera à Eastman sur une durée de huit (8) jours entre le 5 octobre 2015 et le 15 octobre 2015 au montant de 1 605,66 \$ plus les taxes applicables.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **9.3 Demande auprès du Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'installation d'arrêts sur le territoire d'Eastman;**

#### **RÉSOLUTION 2015-10-334**

**ATTENDU** les nombreuses demandes déjà adressées au MTQ pour l'installation d'arrêts à l'intersection des chemins George-Bonnallie et des Diligences et à l'intersection du chemin George-Bonnallie et de la rue Principale;

**ATTENDU** que toutes nos demandes ont toujours fait l'objet de refus de la part du MTQ;

**ATTENDU QUE** malgré ces refus, la municipalité d'Eastman considère qu'il serait souhaitable, pour la sécurité des automobilistes et des nombreux cyclistes qui circulent à ces endroits, que soient revues ces décisions en faveur de l'ajout d'arrêts;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le conseil réitère sa demande auprès du MTQ pour l'installation d'arrêts à ces intersections;

**QUE** le préambule fasse partie de la présente résolution.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

#### **9.4 Aménagement d'un stationnement sur la rue Martin;**

##### **RÉSOLUTION 2015-10-335**

**ATTENDU** la popularité grandissante de la plage de la rue de la Grève;

**ATTENDU QUE** le débordement du stationnement en bordure de la rue de la Grève et de la rue Martin occasionne des désagréments importants aux résidents du secteur;

**ATTENDU** la recommandation du comité des travaux publics émanant de sa rencontre du 22 septembre 2015;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**  
**appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le conseil autorise le chef d'équipe des travaux publics à procéder à l'aménagement d'un stationnement sur le terrain municipal de la station Martin (lot 4 380 267) tel qu'au plan déposé à la rencontre du comité des travaux publics tenue le 22 septembre 2015 pour un montant approximatif de 9 500 \$;

**QUE** le coût des travaux soit affecté au Fonds pour fins de parcs et terrains de jeux;

**QUE** le conseil autorise le chef d'équipe à placer la signalisation adéquate reliée à ce nouveau stationnement et la signalisation d'interdiction de stationner en tout temps sur les deux côtés de la rue de la Grève et de la rue Martin.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

#### **9.5 Ponceaux – chemin des Diligences;**

##### **RÉSOLUTION 2015-10-336**

**ATTENDU QUE** la possibilité qu'un nouvel appel d'offres tardif, pour le remplacement des ponceaux sur le chemin des Diligences, encoure des risques de prix incluant des conditions hivernales;

**ATTENDU QUE** les délais de livraison de ponceaux, peu importe le type, requièrent deux à trois semaines;

**ATTENDU QUE** des travaux à l'automne peuvent présenter des risques quant aux conditions météorologiques;

**ATTENDU** la recommandation de la firme Exp. dans son avis daté du 5 octobre 2015;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette**  
**appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QU'**afin d'éclaircir la situation, le conseil autorise le paiement de la pré-analyse demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, au coût approximatif de 1 000 \$, auprès d'Exp.;

**QUE** le conseil entérine la recommandation produite par l'ingénieur à savoir :

- ✓ Inspection structurale au coût de 2 500 \$ pour s'assurer des travaux à faire au besoin;

**QU'**à la suite de l'inspection structurale, le conseil autorise le chef d'équipe des travaux publics à effectuer les travaux recommandés, si telle est la situation, afin de sécuriser temporairement la circulation par le chemin des Diligences, après avoir reçu l'approbation par la directrice générale;

**QUE** le conseil autorise la réouverture du chemin des Diligences à la suite de la recommandation de l'ingénieur;

**QUE** le conseil informe la population qu'il s'agit d'une mesure temporaire favorisant la réouverture et que l'inévitable remplacement des ponceaux devra se faire à l'été 2016.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de juillet 2015;**

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

### **10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de juillet 2015;**

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

### **10.3 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de septembre 2015;**

Le Conseil prend acte.

### **10.4 Rapport verbal de la représentante du comité consultatif en environnement de la rencontre du 17 septembre 2015;**

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et représentante du comité consultatif en environnement fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 17 septembre 2015.

### **10.5 Demande à la MRC de Memphrémagog concernant le contrôle du phragmite;**

## **RÉSOLUTION 2015-10-337**

**ATTENDU QUE** la municipalité est sensible au contrôle du phragmite sur son territoire notamment par l'adoption de son règlement en vigueur sur les plantes envahissantes (règlements 2010-10 et 2013-14);

**ATTENDU QUE** le phragmite prolifère notamment en bande riveraine et que toute action est interdite sur terrain privé en bande riveraine;

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement de la MRC de Memphrémagog, en regard du contrôle des plantes envahissantes, vise essentiellement les fins municipales, commerciales, industrielles, publiques ou d'accès public qui demandent l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) du MDDELCC et non pas les terrains privés;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le conseil demande à la MRC de Memphrémagog d'analyser la possibilité d'intégrer le territoire privé aux obligations de contrôle du phragmite sur les rives et littoral des terrains privés.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**10.7 Affectation de 12 000 \$ au Fonds (réserve) en environnement pour les travaux aux chemins du Hibou et du Cèdre;**

**RÉSOLUTION 2015-10-338**

**ATTENDU QUE** le Fonds (réserve) en environnement a pour objectif de soutenir financièrement des travaux de correction des propriétés municipales visant la rencontre des objectifs environnementaux dont la municipalité se dote;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le conseil affecte 12 000 \$ au Fonds (réserve) en environnement pour les travaux aux chemins du Hibou et du Cèdre;

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**10.8 Deuxième modification à l'attribution des subventions aux projets du Comité consultatif en environnement (CCE) pour l'année 2015;**

**RÉSOLUTION 2015-10-339**

**ATTENDU** la résolution 2015-05-179 attribuant les subventions aux projets du CCE pour l'année 2015;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le conseil modifie le montant de 9 650 \$ accordé pour un projet pour la protection du lac Parker, pour un montant de 11 095 \$;

**QUE** le solde à verser dans la réserve soit de 2 164 \$ au lieu de 3 609 \$.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 11 août 2015;**

Le Conseil prend acte.

## **12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

**12.1 Demande pour la construction d'une résidence dans une pente supérieure à 15 % sur le chemin de l'Escalade, lot 4 850 859;**

### **RÉSOLUTION 2015-10-340**

**ATTENDU** la demande pour la construction d'une résidence dans une pente supérieure à 15 % sur le chemin de l'Escalade, lot 4 850 859;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande lors de son assemblée du 30 juillet 2015;

**ATTENDU** le comité consultatif d'urbanisme formule au conseil municipal une recommandation favorable en regard de ce dossier;

**ATTENDU QUE** cette recommandation est toutefois assujettie aux orientations suivantes, savoir que lors du dépôt de la demande de PIIA dans le présent dossier, le comité estime approprié et raisonnable de prescrire une série d'exigences particulières qui devront accompagner toute recommandation du comité relative à cette demande de PIIA, le cas échéant, attendu que le terrain du requérant sur lequel il envisage de réaliser son projet est situé dans une zone sensible sur le plan environnemental, compte tenu de sa topographie, ce qui exige la réalisation de mesures sérieuses de contrôle de l'érosion et d'atténuation des impacts du réseau de drainage sur le milieu hydrique naturel, des mesures de rétention des eaux de ruissellement, la protection du caractère forestier des lieux et le respect du relief naturel du terrain. À ces exigences essentielles, d'autres pourront s'y greffer, le cas échéant;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**QUE** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil accepte la dérogation mineure selon les recommandations du CCU.

*M. le conseiller, Patrick McDonald, demande le vote.*

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

## **13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA**

**13.1 Demande d'agrandissement d'une résidence, de 4,87 x 10,36 mètres, au 7 chemin de la Butte, lot 4 379 641;**

**13.2 Demande pour la construction d'une remise de 2,4 x 3,0 mètres, au 45 rue Molière, lot 2 236 425;**

**13.3 Demande pour la construction d'un garage de 7,3 x 8,53 mètres, au 11 rue des Élans, lot 3 903 227;**

**13.4 Demande pour la construction d'un vestibule sur le côté sud de la Caisse Populaire pour le bureau touristique;**

### **RÉSOLUTION 2015-10-341**

**ATTENDU QUE** les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;



**ATTENDU QUE** les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 15 septembre 2015 (rés. 2015-46) pour les point 13.1 et 13.3 et condition spécifique pour le point 13.2;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**QUE** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA avec la condition spécifique, pour le point 13.2, que la couleur et le revêtement du cabanon soient les mêmes que la résidence actuelle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS**

##### **14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de septembre 2015;**

Le Conseil prend acte.

#### **15. AVIS DE MOTION**

#### **16. RÈGLEMENTS**

#### **17. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme Nathalie Lemaire rappelle quelques dates importantes :

- Écocentre mobile le 10 octobre 2015 au Club de l'âge d'Or;
- Le spectacle d'halloween, « L'Ogre de Bridie cherche son lit » qui aura lieu à la bibliothèque le 31 octobre 2015, à 15 h;
- Le mois des bibliothèques de l'Estrie

.....

*Mme Estelle Dufour remercie la municipalité pour la Fête des aînés.*

*Mme Lucie Mager s'informe sur le dossier des Taxibus.*

*Mme Monique David souligne la participation de la Fabrique et du conseil pour le succès de la Rencontre des aînés. Elle souligne le succès du tournoi de golf organisé par le Café Bistro Les Trois Grâces et les remercie pour la contribution aux activités du Club de l'âge d'or.*

*M. Philippe-Denis Richard souligne et félicite le travail du Club de l'âge d'or.*

*Mme Jeannine Lévesque se questionne sur la séparation de la religion et de l'État en lien avec l'acquisition du presbytère et de l'église.*

*M. Pierre Cloutier émet un commentaire sur le service incendie au secteur Monbel, notamment sur le déneigement et les bornes sèches et assure sa collaboration au besoin.*

*M. Pierre Boutin s'informe sur le dossier de la Sûreté du Québec.*

*Mme Jeanne Lévesque manifeste son appui concernant les demandes d'arrêts au coin de la route 112 et du chemin George-Bonnallie.*

## **19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION 2015-10-342**

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les conseillers, la séance du conseil est levée à 20h40.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### ***CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)***

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (*CCS*) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Les (*CCS*) sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces dits résolutions ou extraits, le tout comme suit :

---

Caroline Rioux,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**Yvon Laramée**  
Maire

---

**Caroline Rioux**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière